

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00590

Numéro SIREN : 843 310 327

Nom ou dénomination : A.M.V.R POUPON CARRELAGES

Ce dépôt a été enregistré le 10/01/2020 sous le numéro de dépôt 80

Greffe du tribunal de commerce de CHALON-SUR-SAÔNE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 10/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/80

Déposant :

Nom/dénomination : A.M.V.R POUPON CARRELAGES

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 843 310 327

N° gestion : 2018 B 00590

Désignation de l'entreprise A.M.V.R. POUPON CARRELAGES				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise 35 IMPASSE DE LA CHANAIE 71480 DOMMARTIN LES CUISEUX						
SIRET 8 4 3 3 1 0 3 2 7 0 0 0 1 3						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2				Durée de l'exercice précédent* 1 1		
				Exercice N clos le 31 01 2019		
ACTIF				Brut 1		
				Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014	1 421	016	277
	Immobilitisations corporelles*		028	19 012	030	990
	Immobilitisations financières* (1)		040	980	042	980
	Total I (5)		044	21 414	048	1 267
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	5 983	052	5 983
		Marchandises*	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	62 540	070	62 540
		Autres* (3)	072	6 596	074	6 596
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	35 416	086	35 416
	Charges constatées d'avance*		092	11 002	094	11 002
Total II		096	121 537	098	121 537	
Total général (I + II)			110	142 951	112	141 684
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	10 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*			131		
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	14 794	
	Provisions réglementées			140		
Total I			142	24 794		
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	14 549	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	7 510	
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	40 793	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :			169	10 537	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	116 890		
Total général (I + II + III)			180	141 684		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	11 248
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	21 414
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A.M.V.R. POUPON CARRELAGES		Néant ☐ *			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le			
		018		13 10 10 19 12 10 11 19 1			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210	777	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
		Services*		217	218	395 613	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230	344	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	396 734	
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	183 948	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				240	(5 983)	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : 7 382 -immobilier :)			242	65 011	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	1 496	
	Rémunérations du personnel*				250	85 789	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	48 379	
Dotations aux amortissements*				254	1 267		
Dotations aux provisions				256			
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259	{	262	6	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		260		
Total des charges d'exploitation (II)				264	379 912		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	16 821
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		294	139	
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	{	300	292	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348		348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	1 597	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	14 794
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	14 794	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	1 632	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	5 672	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		5 672	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)				992		
Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit				346		
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)				655	105	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	10 649
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière*				356		
	Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	10 649

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

[Signature]



[Signature]



Annexe





Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue ;
- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ». Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production en éliminant le coût de la sous activité.

Changements de méthode

Pour la première application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06, l'entreprise a opté pour un traitement prospectif. Cette option n'a pas entraîné un impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Par exception, la société a retenu les durées d'usage (au lieu des durées réelles d'utilisations) pour l'amortissement des immobilisations non décomposables.

Cette mesure d'exception a été prévue pour les PME qui ne dépassent pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois critères fixés par le décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 (article 8 modifié par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005, PCG article 322-4-5, al.2 introduit par le règlement 05-09 du CRC du 3 novembre 2005, arrêté du 26 décembre 2005, JO du 3 janvier 2006) :

- Total du bilan inférieur ou égal à 3 650 000 € ;
- Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 7 300 000 € ;
- Nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice inférieur ou égal à 50.



**Note 31 - Immobilisations****Mouvements des immobilisations brutes**

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Fonds Commercial				
- Autres immobilisations incorporelles		1 421		1 421
Total		1 421		1 421
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		4 508		4 508
- Autres instal, agencements, aménagements divers		10 543		10 543
- Matériel de transport				
- Autres immobilisations corporelles		3 961		3 961
Total		19 012		19 012
<u>Immobilisations financières</u>				
Immobilisations financières		980		980
Total		980		980
Total général		21 414		21 414

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Immobilisations incorporelles		277		277
Total		277		277
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		41		41
- Autres instal, agencements, aménagements divers		527		527
- Matériel de transport				
- Autres immobilisations corporelles		422		422
Total		990		990
Total général		1 267		1 267

Mouvements des immobilisations incorporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+	+	+
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	1 421		1 421
Dotations de l'exercice		277	277
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	1 421	277	1 144



Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+	+	+
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	19 012		19 012
Dotation de l'exercice		990	990
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= 19 012	= 990	= 18 023

Mouvements des immobilisations financières

Désignation	Montant
Valeur au début de l'exercice	+
Acquisitions	980
Augmentations résultant d'une mise en équivalence	+
Cessions, mises hors service, ou diminutions résultant d'une mise en équivalence	-
Valeur en fin d'exercice	= 980

Échéances des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	980
à moins d'un an	980
à plus d'un an	

Détail des acquisitions de l'exercice

Désignation	Immobilisation	Crédit-bail	Location
Frais d'établissement			
FRAIS DE CONSTITUTION	1 421		
Total	1 421		
Installations techniques matériel et outillages industriels			
AUTOPORTEE	2 508		
FENWICK	2 000		
Total	4 508		
Autres immobilisations corporelles			
RACCORDEMENT EDF	1 030		
FOSSE SCEPTIQUE	5 325		
RACK ENTREPOT	2 033		
PC UC I5	499		
FLOCAGE VEHICULE	890		
TRAVAUX LOCAL	3 299		
MOBILIER DE BUREAU	1 428		
Total	14 504		
Total général	20 434		



**Note 32 - Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré-premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour où la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Mode de valorisation des stocks

Désignation	Mode de valorisation
Stock matières premières	FIFO (1er entré/1er sorti)
Emballages perdus	FIFO (1er entré/1er sorti)
Stock produits finis	FIFO (1er entré/1er sorti)
Stock marchandises	FIFO (1er entré/1er sorti)

Note 34 - Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Note 36 - Comptes de régularisation actif**Détail des charges constatées d'avance**

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
Assurance Kangoo FC-359-BL	01/10/2019		1 698		
Cotisations	01/10/2019		70		
CB Kangoo FC-359-BL	01/10/2019		143		
CB Trafic FC-859-BM	01/10/2019		201		
CB Kangoo FC-892-BM	01/10/2019		159		
Assurances Crédit-Bail	01/10/2019		11		
Assurance Trafic FC-859-BM	01/10/2019		1 893		
Assurance Kangoo FC 892 BM	01/10/2019		1 645		
Autres taxes	01/10/2019		37		
Assurances multirisques	01/10/2019		1 196		
Assurance décennale	01/10/2019		3 949		
Total			11 002		



**Note 43 - Dettes****Mouvements des emprunts de l'exercice**

Désignation	Au début de l'exercice	Souscrits dans l'exercice	Remboursés dans l'exercice	A la fin de l'exercice
Emprunts auprès des établissements de crédit		18 105	3 566	14 539
Emprunts divers				
Total		18 105	3 566	14 539

Echéances des emprunts

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	14 549	3 301	11 248	
. à 1 an maximum à l'origine				
. à plus d'1 an à l'origine	14 549	3 301	11 248	
Emprunts et dettes financières divers				
Total	14 549	3 301	11 248	

Note 55 - Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

Note 60 - Autres informations**Détail des charges à payer**

Désignation	Montant
Intérêts courus étab. crédit	9
ENGIE-CONSO ELEC	360
FIDUCENTRE-SOCIAL 3T2019	780
GREFFE TC-DEPOT AG	48
JACQUET CARRELAGES SARL-PRESTATIO	4 640
FAP AU 30/06/2019	571
Total	6 409

Détail des produits à recevoir

Désignation	Montant
CHORIER C-19-10-148	3 370
CHORIER C-19-10-148	2 340
CHORIER C-F 19-10-147	2 340
CHORIER C-F 1910-147	3 370
MAIRIE-F 19-10-142	1 008
MARIE-F 19-10-143	1 152
MTA-FA19-10-0141 95%	2 526
A reporter	16 106



Signature



Désignation	Montant
<i>Report</i>	16 106
THIVANT-F 19-10-144	300
THIVENT-FA19-10-0145	934
THIVENT-FA19-10-0146	2 236
VOITOUX-F 19-10-149	1 158
Total	20 734

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	960	960	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	62 540	62 540	
Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée)			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	186	186	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	6 410	6 410	
Charges constatées d'avance	11 002	11 002	
Totaux	81 098	81 098	
(1) Montants des - Prêts accordés en cours d'exercice			
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêt et avances consentis aux associés (personnes physiques)			



Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	14 549	3 301	11 248	
Emprunts et dettes financières divers (1) & (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	40 793	40 793		
Personnel et comptes rattachés	5 644	5 644		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 081	14 081		
Impôts sur les bénéfices	1 492	1 492		
Taxe sur la valeur ajoutée	21 668	21 668		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	616	616		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	10 537	10 537		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
Total	109 380	98 132	11 248	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	18 105	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 566			

CICE

Information sur le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Principes comptables retenus en matière de comptabilisation et de présentation du CICE :

Le principe retenu est celui du Collège de l'Autorité des Normes Comptables.

Dans sa note d'information en date du 28 février 2013, « le Collège de l'Autorité des Normes Comptables considère que, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le CICE, sa comptabilisation, dans les comptes individuels, au crédit d'un sous - compte dédié du compte 64 « Charges de personnel », est justifiée ».

La comptabilisation d'un produit à recevoir est également justifiée dans les clôtures annuelles décalées (ne coïncidant pas avec l'année civile).

Impact du CICE sur les états financiers :

Le CICE est de 4 % calculé par année civile assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC versées à compter du 01/01/2013 ; le taux étant porté à 6 % à compter du 01/01/2014, à 7% à compter du 01/01/2017, à 6% à compter du 01/01/2018 et supprimé à compter du 01/01/2019.

Utilisation du CICE :

Le CICE a été strictement utilisé pour le financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise (investissement, recherche, innovation, formation, recrutement, prospection de marchés nouveaux, reconstitution du fonds de roulement).

A.M.V.R. POUPON CARRELAGES
Société par actions simplifiée Unipersonnelle
au capital de 10 000 euros
Siège social : 35 Impasse de la chanaie
71480 DOMMARTIN LES CUISEAUX
843 310 327 - RCS de CHALON SUR SAONE

APPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU
20/12/2019

Chers actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30/09/2019, ainsi que les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, résumant les principaux comptes du bilan :

BILAN ACTIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATION
Immobilisations incorporelles	1144,14		
Immobilisations corporelles	18022,75		
Immobilisations financières	980		
ACTIF IMMOBILISE	20146,89	0	
Stock et en cours	5982,68		
Créances	69136,5		
Disponibilités	35416,02		
Charges constatées d'avance	11001,99		
ACTIF CIRCULANT	121537,19	0	
TOTAL ACTIF	141684,08	0	
BILAN PASSIF			
Capital social	10000		
Reserve légale	0		
Autres réserves	0		
Report à nouveau	0		
Résultat de l'exercice	14793,68		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	24793,68	0	
Emprunts et dettes financières	25086,77		
Autres dettes	91803,63		
Produits constatés d'avance	0		
TOTAL DETTES	116890,4	0	
TOTAL PASSIF	141684,08	0	

AP

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATION
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	396389,8		
Coût d'achat des marchandises et matières premières	242976,42		
VALEUR AJOUTEE	153413,38	0	
Subventions d'exploitation	0		
Impôts, taxes et versements assimilés	1495,885		
Charges de personnel	134167,59		
EXEDENT BRUT D'EXPLOITATION	17749,905	0	
Reprise sur amortissements et provisions, transferts de charges	337,37		
Autres produits	6,76		
Dotations aux amortissements et provisions	1266,74		
Autres charges	5,89		
RESULTAT D'EXPLOITATION	16821,405	0	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	16682,68		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-292		
Impôt sur les bénéfices	1597		
RESULTAT NET COMPTABLE	14793,68	0	

Situation de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 396 389,8 euros.

Le total des charges d'exploitation ressort à 379568,395 euros, après dotation aux provisions et amortissements pour 1 266,74 euros.

La masse salariale, y compris les charges sociales, s'élève à 134 167,59 euros, pour un effectif moyen de 4 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 1 6821,405 euros.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 16 682,68 euros.

Le résultat exceptionnel s'élève à - 292 euros.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice s'élève quant à lui à une somme de 1 597 euros.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 14 793,68 euros, représentant 3,73% du chiffre d'affaires hors taxes.

AP

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prise de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat bénéficiaire de 14793,68, que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- Réserve légale 1 000
- Autres réserves 13 793,68
- Report à nouveau débiteurs
- Dividendes

Total 14 793,68

S'il y a distribution de dividendes, ils seront mis en paiement à compter du jour de l'assemblée, et au plus tard le .

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est également précisé que les revenus distribués sont tous éligibles à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

- Exercice clos le
- Exercice clos le
- Exercice clos le

AP

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous signalons que le résultat de l'exercice tient compte d'une somme de 0 euros correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

L'impôt supplémentaire en résultant pour la société s'élève à 0 euros.

Rémunération de la gérance

A l'occasion de la présente assemblée, nous vous proposons de valider la rémunération brute de la Présidence, s'élevant à 33 373 € pour l'exercice écoulé.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre Présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30/09/2019.

La Présidence

Certifié conforme.

AMVR POUPON CARRELAGES

SASU au Capital de 10 000 €
35 Impasse de la Chanaie
71480 DOMMARTIN LES CUISEUX
Tél. 06 61 71 98 29 - @ amvr.carrelages@gmail.com
Siret : 843 310 327 00013 - APE : 4333Z

AP

A.M.V.R. POUPON CARRELAGES
Société par actions simplifiée Unipersonnelle
au capital de 10 000 euros
Siège social : 35 Impasse de la chanaie
71480 DOMMARTIN LES CUISEAUX
843 310 327 - RCS de CHALON SUR SAONE

RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS VISEES PAR
L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE POUR
L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2019

Chers actionnaires,

En application des dispositions de l'article L223-19 du Code de Commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées audit article, entre la société et les personnes suivantes, conclues au cours de l'exercice clos le 30/09/2019, ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivies pendant l'exercice :

Conventions conclues au cours de l'exercice :

COMPTE COURANT :

Mme RRAGAMI Aurélie a consenti une avance de trésorerie à la société, dont le montant s'élevait à la clôture de l'exercice à 10 537.38 euros. Cette avance n'a pas été rémunérée au titre de l'exercice écoulé.

Conventions antérieures :

RAS

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

La Présidence

certifié conforme

AMVR POUPON CARRELAGES

SASU au Capital de 10 000 €
35 Impasse de la Chanaie
71480 DOMMARTIN LES CUISEAUX
Tél. 06 51 71 98 29 @ amvr.carrelages@gmail.com
Siret : 843 310 327 00013 - APE : 4333Z

AP

A.M.V.R. POUPON CARRELAGES
Société par actions simplifiée Unipersonnelle
au capital de 10000 euros.
Siège social : 35 Impasse de la chanaie
71480 DOMMARTIN LES CUISEAUX
843 310 327 - RCS de CHALON SUR SAONE

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DU 20/12/2019

Les actionnaires de la société A.M.V.R. POUPON CARRELAGES se sont réunis sur convocation régulière et dans les délais fixés par les statuts à 35 Impasse de la chanaie 71480 DOMMARTIN LES CUISEAUX.

Sont présents ou représentés :

- MME RRAGAMI Aurélie, propriétaire de 100 actions,

L'assemblée est présidée par MME RRAGAMI Aurélie Présidente.

Madame la Présidente constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30/09/2019,
- La feuille de présence,
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des actionnaires plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Ordre du Jour :

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2019,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- Rémunération de la gérance
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses,

AR



Madame la Présidente donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, Elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30/09/2019, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale prend acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 0 correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, qui ont donné lieu à une imposition de 0.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, s'élevant à 14793,68, de la manière suivante :

- Réserve légale	1 000
- Autres réserves	13 793,68
- Report à nouveau débiteurs	
- Dividendes	

Total 14 793,68

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, relatif aux conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, décide d'approuver les conventions nouvelles relatées sur ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de valider la rémunération de la Présidence à 33 373 €. Il est rappelé que la société prend en charge les cotisations sociales, obligatoires et facultatives, du dirigeant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AP

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs à MME RRAGAMI Aurélie, Présidente pour effectuer toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée

Le Présidente

MME RRAGAMI Aurélie

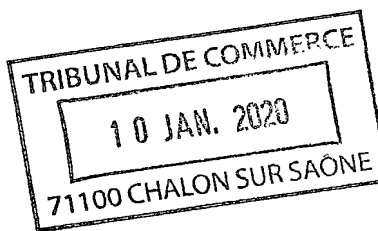
Les actionnaires

MME RRAGAMI Aurélie

certifié conforme

AMVR POUPEON CARRELAGES
SASU au Capital de 10 000 €
35 Impasse de la Chanaie
71480 DOMMARTIN LES CUISEAUX
Tél. 06 61 71 88 29 @. amvr.carrelages@gmail.com
Siret : 843 310 327 00013 - APE : 4333Z

AP -



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHALON SUR SAONE
4 Rue Emiland Menand
71100 CHALON SUR SAONE

A Bourg, le 08/01/2020

Madame, Monsieur,

Concernant mon client :

- SASU A.M.V.R. POUPON CARRLAGES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint vos documents juridiques relatifs au dépôt des comptes au Greffe du Tribunal de Commerce :

- Le rapport de gestion,
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées,
- Le procès verbal d'assemblée générale,
- Les comptes annuels,
- Un chèque

Pour l'exercice clos au 30/09/2019

Nous vous prions d'agréer, cher Client, nos sincères salutations.

Le Service juridique

301 Rue Léopold Le Hon 01 000 BOURG EN BRESSE

☎ 04 74 32 31 11 - ☎ 04 74 32 31 10

SARL au capital de 10 000 euros

SIRET : 532 536 190 00012 – APE : 6920 Z